



Association de protection de l'environnement

Membre de ECEP51

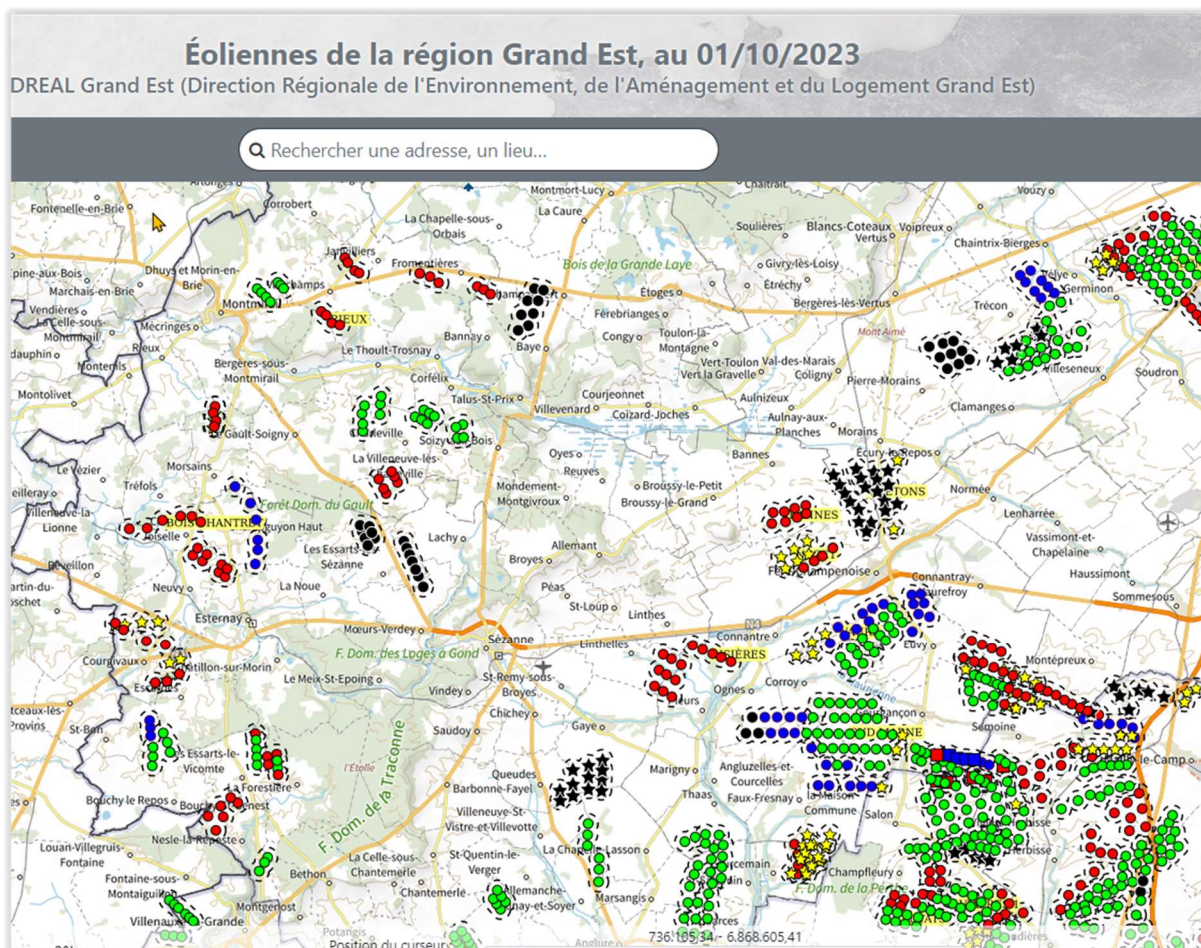
Enquête Publique Parc éolien de Fromentières, Baye, Janvilliers

A l'attention du Commissaire Enquêteur

Mr le Commissaire Enquêteur

Encore une enquête publique pour projet de parc éolien, un de plus dans notre région.

- Vauchamps en septembre 2023 (4),
- Fromentières en octobre 2023 (6),
- Charleville en novembre 2023 (6),
- Les Rieux en septembre 2022 (4),



La D933, axe touristique et mémoriel, va être ourlée de ces engins. La densification s'opère lentement dans une région viticole, soucieuse de préserver ses paysages honorés par l'UNESCO, au risque de la vider de sa substance.

*Nous rappelons que le bien est complété par une zone d'engagement, reconnue par l'UNESCO car elle constitue un ensemble avec la zone coeur de par ses caractéristiques patrimoniales, culturelles et paysagères. Cette zone d'engagement bénéficie ainsi d'une attention particulière justifiant des mesures de protection allant au-delà du périmètre des communes de l'aire de production AOC Champagne. Ainsi, l'impact sur cette zone doit être mesuré par le porteur de projet et faire l'objet de mesures adaptées afin de garantir une absence d'impact sur la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien.*

*En conclusion, en application des compétences qui lui ont été dévolues par l'UNESCO afin de préserver l'authenticité et l'intégrité du bien, **notre Mission considère que la construction de ce parc éolien est incompatible avec la protection du Bien et de sa Zone d'engagement** retenus par l'UNESCO lors de l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sur la Liste du patrimoine mondial.*

L'INAO émet également un avis défavorable très net :

De ce fait, cet ensemble de six éoliennes se rapprocherait significativement du vignoble champenois, dans un secteur de plus en plus impacté par de nombreux projets de parcs éoliens.

Les photomontages (notamment figures 119 et 129), qui offrent une vue sur le vignoble environnant, illustrent particulièrement l'impact des éoliennes sur le paysage viticole avec une covisibilité du vignoble et du projet. Leur installation entraînera l'artificialisation des points de vue.

Il faut noter que le dossier d'instruction fait référence à plusieurs reprises au projet de parc éolien de la « Brie des Etangs » qui était situé à 1,5 km. Ce dernier a fait l'objet d'un refus d'autorisation de la part de Monsieur le Préfet en avril 2021.

Enfin, le projet apparaît ne pas respecter la règle numéro 5 du SRADDET adopté en 2019 qui précise que le développement de l'énergie éolienne sur le territoire doit s'effectuer dans le respect de la qualité paysagère.

L'Institut estime que ces transformations profondes et durables des paysages environnant le terroir viticole des AOC « Champagne » et « Coteaux champenois » constituent une menace pour leur image auprès des consommateurs.

En conséquence, compte tenu de ce qui précède, l'INAO émet un avis défavorable à l'encontre de ce projet.

Ainsi que le SGV

*Ainsi, compte tenu de l'impact qu'une telle demande pourrait avoir sur l'aire, sur l'image du vignoble d'Appellation d'Origine Contrôlée ainsi que sur les conditions de production, nous réaffirmons notre très grande inquiétude concernant l'implantation du parc éolien de Fromentières à proximité du vignoble et notre opposition au projet.*

Mais pour le promoteur, son impact visuel est tout à fait négligeable.

Et ce qui fait froid dans le dos, ce sont les analyses des promoteurs, qui considèrent certes l'impact visuel de leur parc en valeur absolue, mais surtout en différentiel par rapport aux parcs existants, en ajout de visibilité : ce qui veut dire que plus il y a de parcs, moins le leur se remarquera : c'est la porte ouverte à une densification anarchique que l'on voit se profiler dans la CCBC.

En plus ils se posent en « paysagistes » en disant rechercher une harmonie entre les différentes implantations.

Ces différents parcs et projets représentent un enjeu dans le cadre de développement du projet éolien de Fromentières. Cet enjeu est lié à la cohérence souhaitable, dans les paysages, des différentes implantations. Elle est également liée aux risques d'effets de saturation visuelle, ou d'encerclement, qui pourraient être engendrés par la perception cumulée des différents parcs éoliens.

La CCBC a émit un avis favorable pour ce projet : il faut dire qu'elle reçoit 50% de l'IFER générée, et que sa composition étouffe les petites communes qui sont sacrifiées à la rentabilité.

COMMUNES	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS
BERGERES SOUS MONTMIRAIL - CORFELIX - CORROBERT- JANVILLIERS - MARGNY - MECRINGES - MORSAINS - RIEUX - SOIZY-AUX-BOIS - LE THOULT-TROSNAY - TREFOLS - VERDON - LE VEZIER - LA VILLENEUVE LES CHARLEVILLE	1
BOISSY-LE-REPOS - CHARLEVILLE - FROMENTIERES - VAUCHAMPS	2
LE GAULT-SOIGNY	3
MONTMIRAIL	16

Collectivité	production éolienne sur conso totale en %	production totale sur conso totale en %	production éolienne par habitant en MWh	production éolienne par km2 en MWh
CCSSOM	154,81%	159,71%	10,243	285,896
CCSM	310,95%	383,76%	33,145	606,713
CCBC	145,38%	154,21%	11,483	300,224
<b>Pays Brie et Champagne</b>	<b>189,65%</b>	<b>211,52%</b>	<b>14,370</b>	<b>363,591</b>
Marne	46,83%	56,26%	3,204	222,277
Ardennes	84,21%	95,04%	4,532	233,732
Aube	97,37%	105,41%	5,929	307,522
Haute Marne	52,13%	62,01%	3,824	105,766
<b>Champagne Ardennes</b>	<b>65,30%</b>	<b>74,73%</b>	<b>4,199</b>	<b>216,345</b>
<b>Grand Est</b>	<b>33,80%</b>	<b>43,97%</b>	<b>1,343</b>	<b>130,007</b>
<b>Hauts de France</b>	<b>28,71%</b>	<b>33,69%</b>	<b>1,371</b>	<b>258,457</b>
<b>Ile de France</b>	<b>0,55%</b>	<b>4,16%</b>	<b>0,025</b>	<b>25,039</b>
Limite				
<b>Pays Pays Brie et Champagne / Grand Est</b>			<b>1070,02%</b>	<b>279,56%</b>



Les données ENEDIS 2022 ci-dessus montrent que la CCBC est déjà en énergie positive à 154%. En faisant une règle de trois simpliste (sûrement en dessous de la réalité, car les nouveaux modèles sont plus puissants), avec 44 éoliennes au lieu de 24, le taux de couverture éolien serait de **266%**, le ratio par habitant de **21 MWh**, et au km<sup>2</sup> de **550 MWh** : si le but du jeu est de rattraper la CCSM, on est sur la bonne voie...

Comme d'habitude, le promoteur annonce des chiffres de fourniture de foyers surévalués, en utilisant des valeurs de consommation nationales et non régionales du Grand Est. Il minore l'importance des impacts visuels pour les villages et les vignobles, alors que les éoliennes culmineront à 374 m, ce qui les rendra visibles de bien loin. Les montants prévus pour le démantèlement bien que réglementaires sont irréalistes : et lorsqu'on voit comment les sociétés d'éoliennes dévissent en bourse en ce moment, on peut s'interroger sur leur pérennité et sur les responsables finaux du démantèlement.

Le promoteur minimise les risques en négligeant les zones humides, alors que qu'il en existe une sur le site, considère qu'il n'y a pas de risque de glissement de terrain, alors que les communes concernées sont sujettes à un aléas fort.

Pour la forme, rappelons les nuisances visuelles et sonores pour les habitants et la faune, les flashes rouges la nuit, la détérioration des sols et des abords, la détérioration du cadre de vie, la perte de valeur des biens immobiliers, la mise en danger des chiroptères, des oiseaux et de leurs couloirs migratoires...Et le risque pour 2 sources du captage du Thoult-Trosnay qui alimente nos communes.

Et enfin l'absurdité de ce système de production intermittent et non pilotable qui demande des énergies fossiles pour pallier ses manques et fournit une électricité qu'il faut corriger pour pouvoir l'intégrer au réseau, l'obligation de rachat qui fait que les modes de production pilotables comme le nucléaire doivent moduler leur production, ce qui n'est pas très bon pour leur process, les subventions payées par le contribuable pour garantir un prix d'achat élevé afin de permettre une rentabilité attractive des projets, ce qui contribue à la hausse du cout de l'électricité. Les habitants impactés ont triple peine : les nuisances, les impôts et le prix de l'électricité. Et ce alors que l'électricité produite en France est parmi les plus décarbonées en Europe (3<sup>ème</sup>, voire 2<sup>ème</sup> pour le début 2023).

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte tous ces arguments et notre désir de vivre dans un environnement serein.